

**COMMUNE
DE
VILLE SOUS ANJOU**

Conseil municipal du 11/09/2014
Compte-rendu

CR-CM N° 14-10 DU 11/09/2014

Présents : Mmes Decourt, Khelifi, Quentel, Pellat, Touzard-Perriolat.
Mrs Alfieri, Andrès, Lafumas, Monin, Recompsat, Satre.

Monsieur Rolland MANDRAND donne pouvoir de vote à Monsieur Yves LAFUMAS.
Monsieur Henri THIVOLLE donne pouvoir de vote à Madame Catherine DECOURT.
Madame Viviane GARCIAN donne pouvoir de vote à Madame Josiane PELLAT.
Madame Sandrine SERVONNAT donne pouvoir de vote à Madame Eliane KHELIFI.

Madame Josiane PELLAT a été élue secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Approuvé

- Treize voix pour
- Deux abstentions

2 .Délibération relative à l'élection des Conseillers Communautaires à la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que suite à la décision constitutionnelle, Commune de Salbris, du 20 juin 2014, n° 2014-405 QPC et suite à l'annulation des opérations électorales des communes de La Chapelle de Surieu, le Préfet de l'Isère a été conduit à arrêter la nouvelle composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, mettant fin aux accords locaux.

Les Communes doivent adapter leur représentation au Conseil Communautaire comme l'indique le courrier du Sous-Préfet de Vienne puis procéder, après élections éventuelles, à l'affichage du nom du ou des Conseillers Communautaires de la Commune.

Monsieur le Maire indique qu'auparavant la Commune de Ville sous Anjou avait deux sièges de Conseillers Communautaires titulaires et un siège de Conseiller Communautaire remplaçant.

Cependant, à compter de ce jour, elle n'en aura plus qu'un seul siège de Conseiller Communautaire titulaire et un seul siège de Conseiller Communautaire suppléant. Il rappelle à l'Assemblée les noms des Conseillers Communautaires élus lors des dernières élections municipales :

- Conseillers Titulaires : Monsieur Luc SATRE et Madame Josiane PELLAT

Monsieur le Maire indique que seuls les Conseillers Communautaires élus lors des élections municipales du 23 mars 2014 peuvent être candidats et qu'ils ont la possibilité de se présenter, lors de la nouvelle élection. De plus, dans les Communes de 1 000 habitants et plus n'ayant qu'un seul Conseiller Communautaire titulaire à nommer, il est à noter que l'article 62 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a modifié l'article L.273-10 du Code

électoral. De ce fait, la suppléance doit être assurée par le premier Conseiller Municipal, de sexe opposé, élu sur la liste des candidats aux sièges de Conseiller Municipal.

Madame Josiane PELLAT indique qu'elle ne souhaite pas postuler au poste de Conseiller Communautaire titulaire.

Monsieur Luc SATRE est candidat pour être Conseiller Communautaire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin – Election du Conseiller Communautaire Titulaire

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :0

Nombre de votants :15

Nombre de suffrage déclarés nuls :0

Nombre de suffrage exprimés :15

Majorité absolue :8

a obtenu :

- Monsieur Luc SATRE : 15 (quinze) voix

Monsieur Luc SATRE ayant obtenu la majorité absolue, a été élu Conseiller Communautaire Titulaire de la Commune de Ville sous Anjou.

Madame Josiane PELLAT étant le premier Conseiller Municipal, de sexe opposé, élu sur la liste des candidats aux sièges de Conseiller Municipal est Conseillère Communautaire Suppléante de la Commune de Ville sous Anjou.

3. Délibération relative à la désignation d'un membre du Conseil Municipal ayant délégation de signature pour certains documents d'urbanisme

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée délibérante que durant sa fonction de Maire, il peut être amené à être intéressé au projet d'une demande d'urbanisme, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, et que de ce fait il est nécessaire que le Conseil Municipal désigne un autre de ses membres pour prendre les décisions sur ces dossiers, Art L422-7 du Code de l'Urbanisme.

Il est proposé de donner délégation de signature à Monsieur Henri THIVOLLE, 1^{er} Adjoint au Maire, pour tous les documents d'urbanisme ou Monsieur le Maire pourrait être intéressé au projet.

Délibération approuvée à l'unanimité

4. Délibération relative à la mise en place d'un emploi de vacataire

Monsieur le Maire indique que suite à la réforme des rythmes scolaires, il est nécessaire de faire appel à des intervenants extérieurs pour animer les Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.), en l'occurrence des cours de yoga.

Il est proposé pour faire face au besoin du service public de recourir à l'emploi d'une personne vacataire pour les cours de yoga et il est précisé que la rémunération qui interviendra, après service fait, s'élèvera à 45,00 € par heure

5. Projets en cours

Site internet de la Commune

La Commission communication présente le site internet de la Commune qui est actuellement en cours de réalisation et qui devrait être mis en ligne début janvier 2015.

Edito trimestriel de la Commune

Madame Cécile QUENTEL indique que le premier petit édit de la Commune devrait être diffusé début octobre. Le 1^{er} numéro portera sur le fonctionnement de la cantine scolaire et il devrait être distribué pour son lancement dans l'ensemble des quartiers de la Commune, ainsi qu'à l'épicerie, l'école, la Mairie et la bibliothèque. Elle indique qu'une demande de devis est en cours auprès d'un imprimeur.

6. Questions diverses

Pass' Partout 2015

Madame Josiane PELLAT indique que comme chaque année, la Mairie va adresser des courriers aux Présidents des associations afin de leur demander un article à faire passer dans le Pass' Partout, la date limite de réponse devrait être fixée au 10 octobre prochain. Il en sera de même pour les annonceurs qui souhaitent faire apparaître un encart publicitaire. Elle indique également que la Commission de Rédaction lance un appel à la population afin de trouver ou prendre les photographies originales, qui serviront à l'illustration du Pass' Partout

Ecole

Madame Josiane PELLAT indique que les effectifs de l'école pour la rentrée scolaire 2014/2015 sont les suivants, soit 91 élèves au total :

- Petite et moyenne section : 5 élèves de PS / 17 élèves de MS, classe de Madame Diane JUILLET
- CP et CE2 : 19 élèves de CP / 10 élèves de CE2, classe de Madame Elodie MARSANGO et Madame Lucie VEUILLENS
- Grande section / CE1 : 13 élèves de GS / 9 élèves de CE1, classe de Monsieur Damien GIRARD-BLANC (titulaire remplaçant à l'année)
- CM1 / CM2 : 7 élèves de CM1 / 11 élèves de CM2, classe de Madame Audrey MANIN et Madame Lucie VEUILLENS

Elle indique que le jour de direction de Madame Audrey MANIN est fixé au mardi et que Madame Elodie MARSANGO ne travaille pas le lundi, de ce fait, leur remplacement est assuré par Madame Lucie VEUILLENS.

Réforme des rythmes scolaires

Madame Josiane PELLAT rappelle que les Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) débiteront le 15 septembre prochain, les lundis, mardis et jeudis de 15h15 à 16h15. Elle indique qu'une modification des jours d'activités a dû être opérée suite à des problèmes de planning des animateurs. Madame Josiane PELLAT indique que pour la première période d'activité (du 15/09 au 17/10), il y a eu plus d'inscriptions pour les élèves de maternelle / CP que pour les élèves d'élémentaires.

Monsieur le Maire indique également que suite à la réforme des rythmes scolaires, il a été nécessaire de réorganiser les postes des agents communaux de l'école.

Commission Jeunesse du centre Social

Madame Josiane PELLAT rappelle qu'une Commission Jeunesse avait été créée afin que le centre social puisse accompagner dans leurs projets les jeunes des 4 communes. Suite au départ de plusieurs animateurs du Centre Social, la section jeune est en veille.

Avant de relancer l'activité de ce secteur, le Centre Social a souhaité remobiliser la Commission Jeunesse. Des représentants des 4 communes, des bénévoles, des salariés se sont rencontrés deux fois depuis l'été, ils ont élaboré un questionnaire qui sera diffusé fin septembre 2014 à l'attention des 10-17 ans des 4 communes dans le but de recueillir leurs attentes, leurs besoins.

Concert « les blouses roses »

Monsieur Didier MONIN rappelle que le 26 septembre prochain, un concert est organisé à Ville sous Anjou, salle Emile Romanet, en faveur de l'Association « les blouses roses »

Fin de la séance à 23h00

CR CM -14-10 du 11 septembre 2014

Le Maire,

Luc SATRE

ANNEXE 1 : DEPENSES REALISEES SUR LA PERIODE JUILLET – AOUT - SEPTEMBRE 2014

FONCTIONNEMENT		
BOURGUIGNON LACOUR	MODIFICATION DU PLAN DE DIVISION « MONTEE DU GUILLOMIER »	720,00 €
LA TOILE FILANTE	CINE PLEIN AIR	640,00 €
LES SERRES DU GRAND LAN	FLEURISSEMENT COMMUNAL	948,59 €
CENTRE SOCIAL INTERCO	COTISATION INTERVILLAGE	250,00 €
C.C.P.R.	16 SEANCES DE PISCINE POUR L'ECOLE	1 600,00 €
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT		4 163,59 €